



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les déserts médicaux

Question au Gouvernement n° 4405

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

M. le président. La parole est à M. Yannick Favennec-Bécot.

M. Yannick Favennec-Bécot. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, le 9 octobre dernier, nous étions près de 4 000 personnes dans les rues de Mayenne, dans ma circonscription, soit l'équivalent de près d'un tiers de la population de la ville, parmi lesquels des élus, des patients, des professionnels de santé et de simples citoyens ; un véritable raz-de-marée humain pour vous dire que quand c'est non, c'est non !

Non au démantèlement de notre hôpital, le centre hospitalier du Nord-Mayenne, qui rayonne sur un bassin de vie de plus de 100 000 habitants. Non à la fermeture programmée de certains services parmi les plus vitaux, tels que les soins critiques ou la chirurgie conventionnelle. Non à une agence régionale de santé – ARS – aux méthodes toujours plus technocratiques et comptables. Non aux déserts médicaux qui ne cessent de croître partout en France.

M. Pierre Cordier. Il a raison !

M. Yannick Favennec-Bécot. Quand c'est non, c'est non, monsieur le ministre. Les Mayennais et d'autres, issus de tout le pays, viendront vous le dire dans votre ministère le 4 décembre prochain. Ce jour-là, ils attendront, en réponse, un « oui » franc et massif de votre part : oui à un égal accès aux soins sur tout le territoire, qu'il soit rural ou urbain ; oui à un véritable parcours de soins qui ne crée pas de discrimination entre les patients : oui à une installation régulée des médecins, là où nous en avons besoin : oui à un hôpital public auquel vous êtes prêt à donner les moyens financiers et humains à la hauteur de ses missions : oui à la suppression des ARS, ces agences déconnectées de la réalité du terrain et des élus locaux : oui à l'application de la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, dite loi Rist, à la condition qu'elle soit adaptée pour ne pas mettre en péril certains services dans les petits hôpitaux.

Êtes-vous prêt à répondre « oui » aux attentes des Mayennais et, plus généralement, au droit universel à une santé égalitaire pour tous, comme le prévoit notre Constitution, et à nous expliquer comment y parvenir ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I et sur quelques bancs des groupes LT et GDR. – M. Matthieu Orphelin applaudit aussi.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je pourrais presque vous répondre par une autre question : comment ?

Oui à l'égal accès des soins pour tous sur le territoire, évidemment. Oui à la lutte acharnée contre les déserts médicaux. Oui au développement des hôpitaux ; je reviens d'un déplacement à Dijon avec le Premier ministre qui vient d'annoncer le plus grand plan d'investissement de tous les temps pour les hôpitaux et les EHPAD de notre pays : 19 milliards d'euros afin d'aider 3 000 établissements. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*) Oui à une plus grande attractivité des hôpitaux, c'était l'objet du Ségur de la santé. À cet égard, vous aurez la possibilité de voter, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, les 10 milliards d'euros de hausse de salaire par an. Oui aux coopérations professionnelles à travers les communautés professionnelles territoriales de santé – CPTS. Oui à la meilleure médecine non programmée, grâce au développement des services d'accès aux soins sur les territoires...

Mme Mathilde Panot. Et la Mayenne ?

M. Olivier Véran, ministreet la Mayenne, évidemment, en bénéficiera. Oui à la suppression du numerus clausus que nous avons décidée au début de cette législature.

Mais un grand non aux solutions qui ne fonctionnent pas, qui pourraient même nuire à l'organisation des soins. Non, le centre hospitalier du Nord-Mayenne ne fermera pas, le projet régional de santé prévoit son développement. Il est demandé, comme c'est le cas dans tous les territoires, qu'il coopère davantage avec le centre hospitalier de Laval, mais pas pour qu'il soit absorbé ou englouti.

Demandez à tous vos collègues qui, désormais, se satisfont d'avoir des hôpitaux de plus petite taille adossés à des hôpitaux plus gros. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LR.*)

C'est dans ce cadre que nous développons la coopération, en proposant des consultations avancées ; il s'agit d'un outil d'attractivité. En effet, l'enjeu, c'est la question démographique, qui sera résolue dans quelques années grâce à la suppression du numerus clausus. Cette année, pour la première fois, plus de 10 000 médecins sont formés et plus de 6 000 places supplémentaires sont créées dans les écoles d'infirmières et d'aides-soignants ; il était temps. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Agir ens.*)

M. Pierre Cordier. N'importe quoi !

M. Olivier Véran, ministre . Si cela avait été fait il y a dix ans, nous ne serions pas confrontés à ce problème aujourd'hui. Mais nous avançons et la Mayenne pourra compter sur le soutien du Gouvernement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Agir ens. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4405

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 octobre 2021](#)